

1242

5 juillet 1963

Coopération technique avec le Burundi,
 Afrique centrale; équipement scientifique
 (215 000.- fr.) pour la faculté des sciences
 du centre universitaire à Usumbura.

Département politique. Proposition du 27 juin 1963 (annexe).
 Département des finances et des douanes. Rapport-joint du
 4 juillet 1963 (adhésion).

Se référant aux considérations du département politique et
 d'entente avec le département des finances et des douanes, il est

d é c i d é :

Le Conseil fédéral, dans le but de compléter le matériel
 de laboratoire de la faculté des sciences du centre universitaire
 à Usumbura (Royaume du Burundi) et en vue de promouvoir et d'amé-
 liorer la formation des étudiants, met à la disposition du délégué
 la somme de 215 000.- fr. à prélever du crédit de 60 millions de
 francs de la coopération technique, conformément à l'arrêté fédéral
 du 13 juin 1961, art. 2, lit. c..

Extrait du procès-verbal au département politique (en 25 exem-
 plaires) pour exécution, au département des finances et des
 douanes et au département de l'économie publique (en 3 exemplaires)
 pour leur information.

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

F. Müller



Berne, le 27 juin 1963.

t.941.1 - Burundi (2)
GA/FA

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec le Burundi, Afrique centrale;
Equipement scientifique (Fr. 215'000.--) pour la
Faculté des Sciences du Centre universitaire à
Usumbura.

Nous avons l'honneur de vous soumettre une proposition en vue de l'équipement en instruments et appareils scientifiques de la Faculté des Sciences du Centre universitaire à Usumbura (Royaume du Burundi), dont les fonds de 215'000.-- Fr. seraient à prélever sur le crédit de coopération technique avec les pays en voie de développement, conformément à l'Arrêté fédéral du 13 juin 1961.

I.

1) Situation de l'enseignement.

Le Rwanda et le Burundi comptaient, en 1962, 5 millions d'habitants, soit une population presque équivalente à celle de la Suisse.

L'enseignement élémentaire a été très largement étendu; il atteint, en 1962, plus de 350.000 enfants. L'enseignement secondaire est moins développé et les écoles de ce degré, dirigées par les deux Etats ou les missions, groupent au total environ 6.000 jeunes gens et jeunes filles. Actuellement la moitié de ces établissements mènent aux classes terminales.

2) Etudes universitaires.

Par suite de l'absence d'université dans leur pays, les étudiants du Burundi et du Rwanda ont été amenés à entreprendre leurs études supérieures à l'étranger, notamment à Léopoldville et à Louvain. Mais les spécialistes de l'enseignement universitaire dans les pays en voie de développement sont aujourd'hui unanimes à reconnaître que les étudiants ont tout intérêt au moins à commencer leurs études dans leur propre pays partout où la chose est possible. C'est ce qui a amené les autorités civiles et religieuses du Rwanda-Urundi à favoriser la création, en 1960, d'un Centre universitaire à Usumbura et à s'efforcer d'en promouvoir le développement malgré la modicité de leurs ressources financières propres. C'est à ce Centre, qui fonctionne dans les bâtiments du Collège du Saint Esprit à Usumbura, dirigé par des Jésuites, qu'échoit la tâche de former les cadres supérieurs du pays.

Un corps professoral qualifié dispense dans trois facultés un enseignement universitaire à une cinquantaine d'étudiants de toutes races, croyances et conditions sociales sans la moindre discrimination.

3) Faculté des Sciences.

En 1958 s'était ouverte à Astrida (Rwanda) une Faculté d'agronomie, faisant partie intégrante de l'Université officielle du Congo belge et du Rwanda-Urundi, à Elisabethville. A la suite de la transformation de cette université en Université du Katanga, ainsi que des événements politiques au Rwanda, la Faculté d'agronomie fut érigée en institution autonome et transférée à Usumbura en septembre 1960. En octobre 1961, elle s'est associée à la Faculté des Sciences naturelles et médicales du Centre universitaire. La Faculté unique issue de l'association porte le nom de " Faculté des Sciences à Usumbura ". Elle est dirigée par un Conseil exécutif spécial.

Cette Faculté compte actuellement 16 étudiants qui suivent un cours propédeutique de deux ans pour se préparer à entrer dans une université étrangère où ils poursuivront l'étude d'une spécialité.

- 3 -

On estime que le nombre des étudiants dans les disciplines scientifiques de base (chimie, physique, biologie, zoologie et botanique) atteindra vraisemblablement 40 à 50 d'ici deux à trois ans. Leurs études dans le pays représenteront par conséquent une économie sur le nombre de bourses nécessaires à leur formation.

La Conférence de l'Unesco sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique qui a eu lieu à Tananarive des 3 au 12 septembre 1962 a recommandé que, en vue de favoriser l'unité africaine et d'encourager ainsi que de renforcer la coopération interafricaine dans le domaine de l'enseignement supérieur, les besoins de l'Afrique moyenne doivent être couverts par 32 institutions, parmi lesquelles le Centre universitaire à Usumbura et sa Faculté des Sciences.

II.

En vue d'une préparation efficace des étudiants aux études universitaires, la Faculté des Sciences à Usumbura a l'urgent besoin d'un laboratoire moderne et bien équipé.

Comme notre pays est réputé en ce qui concerne la qualité et la précision de sa production d'appareils et d'instruments scientifiques, le Gouvernement du Burundi et les autorités universitaires ont pensé qu'une contribution sous forme de l'équipement scientifique de la Faculté des Sciences pourrait être demandée à la Suisse dans le cadre de notre coopération technique avec ce pays. Ils ont donc présenté une requête tendant à la livraison de ce matériel.

III.

1) Matériel, transport, installation.

A la requête étaient jointes des offres d'entreprises suisses connues pour une production de qualité. Un des instruments désirés n'est plus fabriqué dans notre pays et devrait en conséquence être commandé à l'étranger. Le montant total des factures s'élève à

- 4 -

Fr. 149'158.45, ainsi que le fait ressortir le relevé récapitulatif. Le délai de livraison du matériel s'étend de un à douze mois.

Un transport par fret aérien s'impose pour les raisons suivantes : Ce mode d'expédition, qui signifierait un gain de temps de trois à quatre mois, éviterait les bris et pertes que risqueraient de faire subir au matériel scientifique hautement délicat les nombreux transbordements inévitables par voie de mer et de terre jusqu'à l'arrivée à Usumbura. Le supplément pour fret aérien, estimé à environ 10.000.-- à 15.000.-- Fr., serait en partie compensé par l'emploi d'un emballage moins coûteux et moins lourd.

L'installation des instruments et appareils scientifiques rendra indispensables divers aménagements dans les laboratoires : construction de meubles, d'établis et supports, climatisation, installation électrique, raccordement pour l'eau et le gaz, etc., travaux qui devront être exécutés par des entreprises locales. Pour faire face aux dépenses d'installation, la Faculté souhaiterait pouvoir disposer d'un crédit qui ne devrait pas dépasser Fr. 20'000.--. L'utilisation de cette somme serait justifiée par des factures acquittées.

2) Surveillance du matériel et de son utilisation.

L'entretien et un usage adéquat du matériel scientifique seront garantis par le corps professoral, en majorité belge. Comme il est prévu qu'un professeur suisse en économie politique soit envoyé en mission d'une année ou deux au Centre universitaire, il serait possible, même si cela n'est pas dans le domaine de sa spécialité, de lui confier la tâche de veiller à ce que le matériel soit bien entretenu et utilisé de façon appropriée.

3) Préavis de l'Université de Berne.

Le Doyen de la Faculté de Philosophie et Sciences naturelles de l'Université de Berne, à l'examen duquel la requête du Gouvernement du Burundi a été soumise quant à ses aspects scientifiques, se prononce comme suit :

- 5 -

" Sie haben uns am 16. Mai 1963 eine Aufstellung von Appa-
 " raten und Ausrüstungsmaterial zugesandt, die Sie im Rahmen der
 " technischen Zusammenarbeit der naturwissenschaftlichen Fakultät
 " der Universität Usumbura in Burundi zur Verfügung stellen möchten.
 " Ich habe diese Liste den Professoren Nitschmann, Leupold, Geiss
 " und Lüscher zur Prüfung vorgelegt. Die Herren kommen überein-
 " stimmend zum Schluss, dass die verlangte Ausstattung im grossen
 " und ganzen vernünftig und keineswegs übertrieben ist. Der Bota-
 " niker urteilte, dass die Wünsche durchdacht und berechtigt
 " seien. Der verlangte Gesamtbetrag darf angesichts der vorauszu-
 " sehenden Zahl von 50 bis 60 Studenten als sehr bescheiden ange-
 " sehen werden.

" Wir können mitteilen, dass wir im ganzen einen guten Ein-
 " druck erhalten haben und dass wir Ihnen ein Eingehen auf die
 " Wünsche empfehlen können ".

IV.

Budget.

Un budget est établi sur les bases suivantes :

	Fr.
Matériel (voir liste récapitulative suivante).....	149,158.45
Transport et emballage.....	25,000.--
Installation.....	20,000.--
Imprévus (majoration de prix).....	20,841.55

Total	Fr.	215,000.--
-------	-----	------------

En raison du but de coopération technique avec un pays en
 voie de développement que poursuit cette livraison, les entrepri-
 ses suisses intéressées ont coté leurs prix les plus favorables.

Total Fr. 215,000.--

Liste récapitulative des entreprises suisses
ayant soumis des offres pour le matériel scientifique

Firmes	Désignation du matériel	Montant des devis Fr.
Mettler, Balances d'analyse et de précision, Zurich	Balance de précision.....	16'855.30
W. Büchi, Glasaparatefabrik, Flawil	App. de chimie.....	2'068.--
Wild Heerbrugg S.A., Heerbrugg	Microscopes & acc...	27'480.--
Salvis A.G., Fabrik elektr. Apparate und Anlagen, Emmenbrücke-Juzern	Etuves et bains-marie.....	7'104.--
Kunz & Co., Glasbläserei und Laborutensilien, Zürich	Mat. pour laboratoire de chimie.....	2'419.50
Arthur Utz, Atelier pour la construction d'appareils de physique et scientifiques, Berne	Mélangeurs de laboratoire.....	2'050.--
Kern & Cie S.A., Usines d'Optique et de Mécanique de précision, Aarau	appareils d'optique et de mesure.....	574.75
Metrohm A.G., Elektronische und Optische Messgeräte, Herisau	App. de mesure électroniques.....	20'265.30
Scholl Frères S.A., Fabrique d'Instruments de Pesage, Genève	Balances de laboratoire.....	1'672.--
E. Schiltknecht Ingénieur SIA, Instruments et appareils de mesure technique et scient., Zürich	Machines et instruments de mesure.....	10'054.--
Polymetrom A.G., Fabrikation elektronischer Apparate, Zürich	pH-mètre et accessoires.....	944.--
Jaquet A.G., Fabrik für industrielle und wissenschaftliche Präzisionsapparate, Basel	Chronoscopes.....	2'695.--
Contraves A.G., Zürich	Rhéomètre & acc.....	4'329.--
Pierre Roch, Fabrique d'instruments de mesure, Rolle	Micromètres, calibres et jauges.....	2'351.70
Trüb, Täuber & Co. A.G., Elektr. Messgeräte - Wissenschaftliche Apparate, Zürich	Appareils de mesure électriques.....	6'283.90
Schweizerische Isola-Werke, Breitenbach bei Basel	Matériel électrique	1'700.--
Landis & Gyr S.A., Zoug	Appareils de physique nucléaire.....	30'754.--
C. Kirchner S.A., Appareils de laboratoires scientifiques, Berne	Appareils en verre pour chimie.....	7'078.60
Haenni & Cie S.A., Fabrique de Manomètres-Thermomètres-Hygromètres, Jegenstorf	Baro-thermo-hygromètres.....	959.40
Carl Zeiss, Optische Messinstrumente, Oberkochen/Württ.	Polarimètre circulaire	1'520.--

Total Fr. 149'158.45

- 7 -

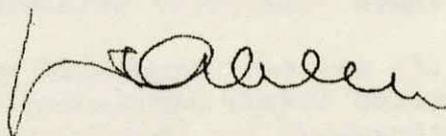
V.

Se référant aux considérations présentées ci-dessus, le Département politique fédéral a l'honneur de

p r o p o s e r :

Le Conseil fédéral, dans le but de compléter le matériel de laboratoire de la Faculté des Sciences du Centre universitaire à Usumbura (Royaume du Burundi) et en vue de promouvoir et d'améliorer la formation des étudiants, met à la disposition du Délégué la somme de Fr. 215'000.-- à prélever du crédit de 60 millions de Fr. de la Coopération technique, conformément à l'Arrêté fédéral du 13 juin 1961, art. 2, lit. c..

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Extrait du procès-verbal au Département politique (en 25 exemplaires) pour exécution, au Département des finances et des douanes et au Département de l'Economie publique (en 3 exemplaires) pour leur information.